

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2020**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES (SOM) 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2020 à 18h00 en salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 18 septembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. René GARRO, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Bernard GOUZIN, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Pierre AMALOU suppléant de Mme Florence LAUSSEL, M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2175 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe SOM ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2359 en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe SOM 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SOM 2020 au sein des chapitres 011 et 023 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 21, 10 et 021 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédit suivante au sein de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 1 794,00€ sur l'article 6236 pour des dépenses initialement prévues sur la section de fonctionnement et qui doivent être imputées sur la section d'investissement,
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : il est proposé de procéder à une augmentation de 1 794,00 euros sur le compte 023 afin d'autofinancer le transfert des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 2188 pour un montant de 22 627,33 euros afin de prendre en compte les dépenses d'investissement initialement prévues au sein de la section de fonctionnement ;
- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 20 833,33€ sur l'article 1068 pour un montant de 20 833,33€, afin de prendre en compte le résultat de fonctionnement capitalisé sous-estimé lors du vote du BP2020 ;
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : il est proposé de procéder à une augmentation de 1 794,00 euros sur le compte 021 afin d'autofinancer le transfert des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits pour un montant de + 22 627,33€ au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2020.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2383 le 1 octobre 2020
Publication le 1 octobre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 1 octobre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200928-401J-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Budget annexe Service Ordures Ménagères (SOM) 2020

Décision modificative n°2.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6236 « Catalogues et imprimés » (dépenses)	- 1 794,00€	
023-023 « Virement à la section d'investissement (dépenses)	+ 1 794,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2188 « Autres immobilisations corporelles » (dépenses)	+ 22 627,33€	
10-1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé » (recettes)		+ 20 833,33€
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (recettes)		+ 1 794,00€